



Les Risques industriels

Sur le territoire communal sont installées deux entreprises classées SEVESO seuil haut. La proximité avec les plate-formes de Pont de Claix et de Champagnier peut aussi avoir des conséquences à Jarrie.



A Jarrie

Arkema fabrique des intermédiaires pour la chimie. Elle produit du chlore et dispose de la plus grosse unité de production d'eau oxygénée au monde. Sur le site, des produits comme le chlore, l'hydrogène, la soude, l'eau oxygénée, le chlorure de méthyle, le chlorate de sodium ou encore l'eau de javel sont présents en grande quantité. Ces produits en cas d'accident peuvent provoquer des intoxications, des incendies, voire des explosions. Les deux principaux risques industriels sont :

- la rupture de canalisation ou une fuite sur un réservoir de chlore engendrant des intoxications et des brûlures pour les populations,

La dispersion d'un nuage de chlore pourrait s'étendre sur plusieurs kilomètres et concernerait l'ensemble de la commune avec des concentrations variables.

- le BLEVE (explosion) du stockage de chlorure de méthyle, gaz liquéfié extrêmement inflammable.

Cezus (groupe Areva) produit de l'éponge de zirconium et du hafnium. Les produits utilisés pour produire l'éponge de zirconium sont toxiques pour l'homme et son environnement. Le principal risque industriel est :

- la rupture d'une canalisation d'alimentation en chlore et l'émission d'un nuage d'acide chlorhydrique suite à la perte de confinement d'un silo de chlorures. La dispersion maximum d'un nuage de gaz pourrait s'étendre sur plusieurs centaines de mètres sur la partie basse de la commune.



A proximité

La plate-forme chimique de Pont de Claix accueille plusieurs industriels dont Rhodia, Tolochimie et Teris. Ces entreprises fabriquent et utilisent de nombreux produits (chlore, soude, des isocyanates, phosgène, eau de javel, éthylène, propylène etc.). Ces produits peuvent en cas d'accident engendrer des intoxications, des incendies ou des explosions. Les principaux risques sont pour la commune de Jarrie :

- la rupture d'une canalisation ou la fuite d'un stockage de chlore,
- la fuite d'un atelier de phosgène,

La dispersion maximum d'un nuage toxique pourrait atteindre la commune de Jarrie.

L'usine POLIMERI de Champagnier présente des risques analogues à ceux de Jarrie et Pont de Claix (BLEVE de la sphère de stockage de Butadiène et gaz toxique).

Pour se protéger

- 1 - se mettre à l'abri à l'intérieur du bâtiment le plus proche, en voiture se garer, arrêter le moteur et rentrer dans le bâtiment le plus proche



- 2 - se confiner en fermant les fenêtres, en arrêtant et en bouchant les ventilations



- 3 - écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)



Penser à :

- 1 - ne pas aller chercher les enfants à l'école
- 2 - ne pas fumer et éteindre toute flamme
- 3 - ne pas téléphoner



Important

Un signal d'alerte existe. Il est testé par les industriels le premier mercredi de chaque mois à 12h05. Apprenez à le reconnaître pour vous mettre à l'abri au plus vite en cas d'alerte. En début d'alerte, la sirène émet un son modulé de trois fois une minute. La fin d'alerte est annoncée par un son continu de trente secondes.

Vous pouvez écouter ce signal d'alerte sur le site de la mairie : www.ville-jarrie.fr ou au 0800 50 73 05



Transports de matières dangereuses

Des produits de natures différentes sont acheminés vers le site industriel par plusieurs types de moyens de transports :

- le transport routier
- le transport ferroviaire
- les pipe-lines (canalisations)



Les matières dites dangereuses sont des substances qui par leurs caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de produire, peuvent entraîner des risques pour l'homme, l'environnement et/ ou les biens matériels. Dans tous les types de transport une législation très stricte est appliquée.

Le transport routier de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses par camion emprunte essentiellement les axes desservant le site industriel. Les risques sont faibles et diffus et les conducteurs de ces véhicules reçoivent une formation spécifique. Selon les produits transportés les risques sont l'incendie, l'explosion et l'intoxication aux abords immédiats de l'accident.

Le transport ferroviaire

Des matières dangereuses transitent quotidiennement sur la voie ferrée « Jarrrie-Grenoble » via Pont de Claix (matières corrosives, inflammables, comburantes et gaz liquéfié). Ce mode de transport est l'un des plus sûrs et aucun accident majeur n'est survenu à Jarrrie. La perte de confinement d'un wagon est toujours possible. Selon le produit transporté et la quantité de produit libéré, les risques sont identiques à ceux énumérés pour le risque transport routier.



Produits transportés par pipe-lines

Il existe cinq pipe-lines à l'extérieur du site transportant :







- du gaz naturel —> collecteur enterré
- de l'éthylène —> collecteur enterré
- de l'acide chlorhydrique
- de l'azote gazeux
- de l'oxygène gazeux

Toutes les canalisations sont concentrées à proximité des usines de Jarrrie (*) le long de la route nationale 85. La rupture d'une canalisation reste rare. Dans le périmètre immédiat autour de la fuite, les risques pour les hommes sont essentiellement des brûlures voir l'asphyxie.

(*) hormis le gaz naturel qui est distribué dans une grande partie de la commune (Basse-Jarrrie, les Chaberts)

Pour se protéger

Dans tous les cas de figure les consignes de sécurité sont :

- 1 - se mettre à l'abri dans un local fermé 
- 2 - fermer les fenêtres, arrêter la ventilation, boucher les aérations 
- 3 - ne pas fumer et éteindre toute flamme 
- 4 - suivre les consignes des Services Incendie et de Secours 
- 5 - ne pas téléphoner 
- 6 - ne pas aller chercher les enfants à l'école 
- 7 - écouter la radio (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz) 

Vous êtes témoin d'un accident routier



- 1 relever le numéro sur la plaque orange à l'avant ou l'arrière du camion
- 2 s'éloigner de la zone à risque
- 3 appeler le 18 ou le 112 et donner l'information

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde résume chaque type de risques dans des fiches synthétiques et liste les actions à prévoir. Ce document sert d'aide à la décision pour la mairie lorsqu'un événement survient. Le Plan Communal de Sauvegarde de Jarrie, créé en 1995, a été remis à jour en 2003. Une simulation sur le terrain a été organisée en juin 2004 et en octobre 2005, afin de préparer au mieux les agents et les élus. Le personnel et les élus se répartissent dans des cellules, au sein desquelles ils exercent des fonctions spécifiques.



Le Document Communal Synthétique (DCS)

Le DCS est un document réglementaire préparé par la Préfecture qui présente tous les risques technologiques ou naturels potentiels sur le territoire communal. Il a été établi en 2003. Il est consultable en mairie. C'est sur la base du DCS que le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé.



La Communauté de Communes du Sud Grenoblois avec la commune de Jarrie met en place un système d'alerte téléphonique.

Contacts utiles

Association Départementale Isère Drac Romanche

2, chemin des Marronniers
38100 Grenoble
Tél. 04 76 48 81 00

C.I.R.I.M.I

(Comité pour l'Information des Risques Industriels
Majeurs en Isère)
44, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Tél. 04 76 69 34 34
secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr

C.L.I

Commission Locale d'Information
Conseil général de l'Isère
7, rue Fantin Latour
BP 1096
38022 Grenoble cedex
Tél. 04 76 00 38 38

D.D.A.F

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
42, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Tél. 04 76 33 45 45

D.D.E

Direction Départementale de l'Équipement
17, Bd Joseph Vallier
38100 Grenoble
Tél. 04 76 70 76 70

D.D.S.I.S

Direction Départementale des Services d'Incendie
et de Secours
24, rue René Camphin
38600 Fontaine
Tél. 04 76 26 89 00

D.R.I.R.E

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche
et de l'Environnement
44, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Tél. 04 76 69 34 34

I.R.M.a

Institut des Risques Majeurs
9, rue Lesdiguières
38 000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Météo France

1441, rue de la Piscine
38400 Saint-Martin d'Hères
Tél. 04 76 63 34 20
www.meteofrance.com

M.I.R. nat

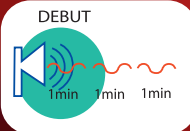
Mission Inter-services des risques naturels de l'Isère
BP 48
38040 Grenoble cedex 9
Tél. 04 76 70 79 49



Mairie de Jarrie - 100, montée de la Creuse - 38560 Jarrie - Tél 04 76 68 88 01 - www.ville-jarrie.fr

Les "bons réflexes" en cas d'alerte

L'alerte sonore...



Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute coupé par des espaces de 5 secondes.

FAIRE



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre).



Fermer tout. Baisser les volets. Calfeutrer les ouvertures et les aérations. Arrêter si possible la ventilation ou la climatisation. Ne pas rester à proximité des fenêtres.



Ecouter la radio. Pour l'Isère: France Bleu Isère sur 98.2 - 102.8

NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.

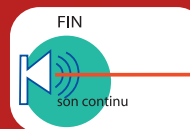


Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours.



Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle. D'une manière générale ne pas se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si des proches y travaillent.

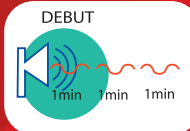
Fin d'alerte...



Sirène à son continu. Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte.

Les "bons réflexes" en cas d'alerte

L'alerte sonore...



Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute coupé par des espaces de 5 secondes.

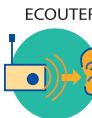
FAIRE



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre).



Fermer tout. Baisser les volets. Calfeutrer les ouvertures et les aérations. Arrêter si possible la ventilation ou la climatisation. Ne pas rester à proximité des fenêtres.



Ecouter la radio. Pour l'Isère: France Bleu Isère sur 98.2 - 102.8

NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.

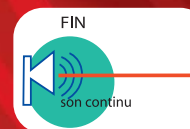


Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours.



Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle. D'une manière générale ne pas se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si des proches y travaillent.

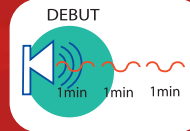
Fin d'alerte...



Sirène à son continu. Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte.

Les "bons réflexes" en cas d'alerte

L'alerte sonore...



Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute coupé par des espaces de 5 secondes.

FAIRE



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre).



Fermer tout. Baisser les volets. Calfeutrer les ouvertures et les aérations. Arrêter si possible la ventilation ou la climatisation. Ne pas rester à proximité des fenêtres.



Ecouter la radio. Pour l'Isère: France Bleu Isère sur 98.2 - 102.8

NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours.



Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle. D'une manière générale ne pas se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité, même si des proches y travaillent.

Fin d'alerte...



Sirène à son continu. Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte.